



COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 11 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 2 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 13	L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi-21 mai 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion salle du conseil sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 16 mai 2025
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PRÉSENT(E)S (11) :

GISELE BERNARD
DENIS CHARBONNIER
FABIENNE CHAUTY
GAETAN DUBIEN
ALAIN FAUGERAS
SEBASTIEN GRAVIER
MARIE ANGE MERCIER
KARINA MONNET
STEPHANE HOUSSIER
ROMAIN LEGRAND
DAMIEN ROSSEEL

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(E)S (2) :

JEAN-PAUL VIVIER (SEBASTIEN GRAVIER)
CELINE DOUARIN (ROMAIN LEGRAND)

NON REPRÉSENTÉ(E)S (1) :

NICOLAS MIALON

Secrétaire de séance :

Romain LEGRAND

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H05

Validation du compte rendu du 16 avril

Adopté- à l'unanimité

1 EVOLUTION DES SIEGES DE CC PLAINES LIMAGNE

Rapporteur : S. Houssier

La composition du Conseil Communautaire est représentée par au moins un délégué de chaque commune, disposant au total de 55 sièges.

La commune d'Artonne dispose d'un siège. Il est proposé une refonte du nombre par commune. Il est proposé pour les communes de moins de 550 habitants de ne pas avoir plus d'un siège, pour les communes plus importantes comme Artonne de disposer de deux sièges. Les plus importantes communes disposeraient à Maringues de 6, d'Aigueperse de 5, de Randan de 4.

Adopté à l'unanimité

2. CHANGEMENT DES STATUTS CC PLAINE LIMAGNE

Rapporteur : S. Houssier

Il est proposé que Plaine Limagne crée une structure qui remplacerait l'école associative de musique suite à des problèmes de gestion récurrents. Dans les statuts de la Communauté de communes, le soutien financier de l'école de musique ne serait plus abordé, puisqu'un service intercommunal serait créé. Il serait stipulé dans les statuts : « Création et gestion de l'école intercommunale ».

Adopté à l'unanimité

3 – COUT DE LA SCOLARITE

Rapporteur : G.Bernard

- Base de calcul de 2024 :
- Charge annuelle de fonctionnement 22 418 € / 72 élèves
- Coût école primaire : 311,37 € / élève
- Coût école maternelle (intégrant ATSEM) : 1046,64 €/élève

Adopté à l'unanimité

4 - VERSEMENT ECOLE STE HELENE

Rapporteur : G.Bernard

Suite au calcul précédent, et en lien avec les effectifs des enfants habitant à Artonne soit

- 10 enfants primaire
- 10 enfants maternelle

Un versement de 13 580,17 € sera effectué à l'école privée Ste Hélène.

Adopté à l'unanimité

5 - CCAS LOYER BIBLIOTHÈQUE

Rapporteur : S. Houssier

Afin de régulariser la situation d'occupation de la bibliothèque communale appartenant au CCAS, il est proposé que la commune loue cette occupation par l'intermédiaire d'une convention annuelle pour 1000 € par an.

Adopté à l'unanimité

7 - DECISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : G.Bernard

La tondeuse de 25 ans servant très régulièrement au printemps est désormais hors service.

Cette dépense n'était pas prévue. Il est sollicité 20 000 € de transfert sur le compte 615 231.

Adopté à l'unanimité

8 - DELIBERATIONS DIVERSES

Rapporteur : G.Bernard

Il est demandé une autorisation de signature (2024/2025) pour une convention entre Bussières et Artonne pour la prise en charge d'élèves.

Adopté à l'unanimité

9 - INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : S. Houssier

- Salle des fêtes : DETR de 146 120 € confirmés par la Sous-Préfecture. Problème de plafond non livré. Pose des décors bois, bar la semaine prochaine. Aménagement des extérieurs très prochainement. Parking fait par Eurovia le 2 juin. Ouverture encore incertaine pour début juillet.
- Rue Neuve : en attente de vérification pour effectuer les travaux
- Rue du Clos : 1ère semaine de juin : enfouissement des réseaux par Parra
- Stade : enfouissement des réseaux électriques en lien avec 4 poteaux semaine début juin
- Espaces verts : Bicon, Glénat prévus
- Bouchage des trous en formation des routes communales : Puy Merle / Glénat avec goudron froid et bourg fin mai
- Repas CCASS : décalage de la date à l'automne
- Organisation Rosière : couronnement rosières à 15h.
- Débouchage des fontaines réalisées par une entreprise

Fin de séance à 20h00